

5.1

Avis et communiqués

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS**Prise d'effet de la décision n° 2015-PDG-0109 : Desjardins Société financière inc.
(Assujettissement d'une société de portefeuille en application de l'article 478 de la Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, c. C-67.3)**

L'Autorité des marchés financiers a rendu le 30 juin 2015 la décision n° 2015-PDG-0109 à l'égard de la société Desjardins Société financière inc. Selon ce qui est prévu dans cette décision, celle-ci prend effet à la date, indiquée dans une confirmation écrite reçue par l'Autorité, de la prise d'effet du transfert de la totalité des actions ordinaires détenues par Desjardins Holding financier inc. dans certaines filiales à Desjardins Société financière inc. (le « transfert »).

Avis est donné, conformément à la décision n° 2015-PDG-0109, que cette décision prend effet le 1er août 2015, à savoir la date de la prise d'effet du transfert, confirmée par écrit à l'Autorité.

La décision n° 2015-PDG-0109 est publiée à la section 5.6 du présent bulletin.

Le 6 août 2015.